



# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2024

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
HUGRON Dominique      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly

ABSENTS EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine (pouvoir à GRIMAUD Sylvie) ; DUMARCHÉ Jérémy (pouvoir à RAIMBAUD Nelly) ; BOMMÉ Jean-Paul (pouvoir à LE BOULER Cédric); DUTERTRE Thomas ; HAMON Sylvain

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

## **I – ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

---

- Adoption du compte-rendu de la réunion du 14 mars 2024
- Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du système géographique
- Avis de la commune d'Issé sur le projet de vente de logements sociaux par Habitat 44
- Travaux d'Aménagement de sécurité – secteur du Bois Glain : demande de subvention au titre des amendes de police
- Budgets primitif 2024 : subventions de fonctionnement aux budgets annexes
- Acquisition d'un terrain au lieu-dit Fresnais
- Contrat de location d'un robot de tonte
- Questions diverses
  - Décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal
  - Planning du bureau de vote pour les élections européennes du 9 juin 2024
  - Avancée de la réflexion sur les zones d'accélération pour les ENR
  - Fermeture pour travaux de la salle omnisports et déviation de la liaison douce

## **II – ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

---

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **III – RENOUELEMENT DU CONTRAT AVEC LA SOCIETE SMA NETAGIS POUR LA GESTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE**

---

Par délibération du 13 janvier 2022, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, implantée à Orvault, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat est arrivé à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Il est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS qui inscrit la mise en place de ce SIG dans la durée et selon les conditions ci-après.

Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité dont 1 jour pour chacune des communes (comme Issé) dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 21 900,00 € HT soit 26 280,00 € TTC.

Toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la communauté de communes fera l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire négocié, annexé à la convention jointe à la présente délibération. Dans ces conditions, le contrat avec la société SMA NETAGIS devra être signé par la communauté de communes ainsi que par chacune de ses 26 communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après examen, le conseil municipal décide :

- 1) d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou M. le Maire-Adjoint délégué à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Sur l'année 2023, ce contrat a notamment permis d'intégrer sur le site Internet de la commune une carte interactive du PLU. Toute personne intéressée peut désormais connaître le zonage de ses parcelles au PLU.

#### **IV – AVIS DE LA COMMUNE D'ISSE SUR LE POJET DE VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR HABITAT 44**

---

Par courrier en date du 30 janvier 2024, l'Office public de l'habitat de Loire Atlantique « Habitat 44 » a informé la commune de son souhait de céder des logements à ses occupants.

Le projet d'Habitat 44 est de permettre l'accession à la propriété des ménages qui le souhaitent pour un prix abordable et d'assurer pour Habitat 44 le complément de financement indispensable à la construction de logements sociaux en Loire-Atlantique.

Cette démarche concerne 10 logements :

- 2 pavillons situés rue des Erables
- 8 pavillons situés rue des Tanneurs

Ce projet de cession s'inscrivant dans un plan de vente global hors du périmètre de la Convention d'Utilité Sociale, l'accord de la commune puis ensuite du Préfet de Loire-Atlantique sont nécessaires.

Partant du constat que le nombre actuel de logements sociaux sur la commune ne permet pas de répondre à toutes les demandes, le Conseil Municipal :

- **Ne s'oppose pas au projet de vente de 10 logements à la condition qu'Habitat 44 s'engage à construire sur la commune d'Issé autant de nouveaux logements que de logements vendus.**

Adopté à l'unanimité

#### **V – TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE – SECTEUR DU BOIS GLAIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

---

La municipalité développe depuis plusieurs années des liaisons douces sur la commune.

Constatant notamment que de plus en plus d'isséens utilisent le vélo comme moyen de locomotion du quotidien, les élus ont réfléchi à la possibilité de sécuriser une liaison douce dans le secteur du Bois Glain pour les trajets vers la zone industrielle mais également pour le développement d'un sentier pédestre et cyclable autour du bourg.

L'aménagement consiste à créer une liaison douce empierrée de 1220 ml sur 1m50 de large le long de voies communales ou départementales. Pour sécuriser cet aménagement, 2 écluses sont nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules entrant dans l'agglomération et 2 passages piétons permettront des traversées de voies.

Le coût global de ce projet est estimé à 22 910,18 € HT et pourrait être subventionné au titre du produit des amendes de police.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ Approuve le programme défini, joint au dossier de demande de subvention, et prévoit sa réalisation sur l'année 2024 (étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2024)

⇒ Sollicite du Conseil Départemental une dotation au titre de la répartition du produit des amendes de police pour cette opération

Adopté à l'unanimité

## **VI – BUDGET PRIMITIF 2024 : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX BUDGETS ANNEXES**

M. le Maire rappelle que les budgets primitifs 2024 de la commune et les budgets annexes ont été adoptés par délibération le 14 mars 2024.

Pour permettre d'équilibrer les budgets annexes suivants : Budget annexe « Ile du Don », Budget annexe « Lotissement les Grands Clos » et Budget « CCAS », des subventions de fonctionnement de la part du budget général sont nécessaires (étant précisé que les crédits nécessaires ont été prévus au moment du vote du budget primitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De verser une subvention de fonctionnement au budget annexe « Ile du Don » d'un montant de 10 000 € sur l'exercice 2024
- De verser une subvention au Budget annexe « Lotissement les Grands Clos » d'un montant de 20 000 € sur l'exercice 2024
- De verser une subvention au Budget « CCAS » d'un montant de 25 000 € sur l'exercice 2024

Adopté à l'unanimité

## **VII – ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU-DIT FRESNAIS**

Des lagunes ont été créées il y a une trentaine d'années sur le terrain des consorts Ferré pour gérer la collecte des eaux pluviales du village. Ce terrain aurait dû être cédé à l'époque à la commune mais la vente n'a jamais eu lieu.

Le propriétaire a été rencontré et reste toujours vendeur.

Le bornage réalisé sur la parcelle ZD 48 fait ressortir une parcelle à acquérir de 3 252 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ Décide d'acquérir la parcelle provisoirement cadastrée ZD 48-a de 3252 m<sup>2</sup> auprès des consorts Ferré au prix de 3 602 €

⇒ Décide de prendre en charge les frais de bornage et les frais notariés liés à cette acquisition

⇒ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

## VIII – CONTRAT DE LOCATION D'UN ROBOT DE TONTE

---

Pour faciliter l'entretien des terrains de football, l'utilisation d'un robot de tonte semble appropriée.

Ne connaissant pas le vieillissement de ce type d'équipement, les élus préfèrent partir sur une location plutôt qu'un achat.

Après consultation, la proposition commerciale de la société Vert-Lem de Saint Etienne de Montluc semble la mieux disante.

Les caractéristiques du contrat proposé sont les suivantes :

- Location d'un Robot de marque Husqvarna, de type Ceora 544 EPOS avec coupe Razor 43M, station de charge, station de référence et accessoires associés
- Contrat de maintenance UpCare Service incluant l'installation, les réparations gratuites et l'assurance avec franchise maximum de 500 €
- Coût fixe mensuel de 590,40 € TTC
- Durée du contrat de 60 mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure un contrat de location de robot de tonte avec l'entreprise Vert-Lem selon les conditions précitées et autorise M. le maire ou son représentant à signer le contrat correspondant.

Adopté à l'unanimité

## IX – QUESTIONS DIVERSES

---

### 1. Décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal

#### Droit de préemption

Adresse terrain	Superficie	Décision de préemption
33 bis, Rue St Joseph	45 m <sup>2</sup>	Non
13 Rue du buron	2 346 m <sup>2</sup>	Non
7 Rue de l'Industrie	3 839 m <sup>2</sup>	Non

#### Devis signés (> 1 000 €)

Objet	Fournisseur	Montant TTC
Clôture école publique	APCE	4294,01 €
Levé topographique maison médicale	Air&Geo	1416,00 €

### 2. Commission voirie

Des devis ont été demandés pour réaliser différents aménagements de sécurité : route de la Beaubressais, route de l'étang de Beaumont, route du buron, rue du Bas Montjouan. Les projets définitifs seront présentés lors d'une prochaine séance.

### 3. Planning du bureau de vote

Les élus définissent un planning de permanence. Tous les élus non titulaires sont invités à faire le dépouillement.

#### **4. Réflexion sur les zones d'accélération des énergies renouvelables**

Une réunion publique aura lieu le 29 avril à la salle l'écolière à 20h.

#### **5. Travaux salle Omnisports**

La salle va être fermée pour travaux pendant 2 mois à compter du 2 mai 2024.

#### **6. Travaux terrain de football**

Des travaux sont prévus pour reniveler le terrain de football. Ils seront réalisés dès lors que les conditions de terrassement le permettront.

#### **7. Sanitaires Beaumont**

Les travaux sont en cours.

#### **8. Accueil de nouveaux électeurs**

M. le Maire propose d'organiser une remise des cartes d'électeurs pour les jeunes électeurs le samedi 25 mai (horaire à définir)

#### **9. Projet de logements sociaux 18 rue de la gare**

Différents bailleurs sociaux contactés ne souhaitent pas porter le projet de réhabilitation du 18 rue de la Gare en logements sociaux.

#### **10. Changement du logiciel de gestion du cimetière**

Le logiciel « Cimetières de France » actuellement utilisé par la commune devient obsolète. Une consultation est lancée auprès d'autres fournisseurs.

**Levée de séance à 22 h 30**

#### **SIGNATURES**

**Le Maire  
Jean-Marc LALLOUÉ**

**Le secrétaire de séance  
Yves MARTIN**